

**PROCOLE SANITAIRE**  
**de la REOUVERTURE des GROUPEMENTS SCOLAIRES**  
**de BRUYERES et MONTBERAULT et de PRESLES et THIERNY**  
**du 12 mai 2020**

**PRINCIPES GENERAUX**

Le présent protocole sanitaire est extrait du protocole du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse et repose sur la doctrine élaborée par les autorités sanitaires du pays.

Il vise à présenter les prescriptions à mettre en œuvre pour permettre la réouverture des deux groupements scolaires dont le syndicat a la charge.

Ce protocole est destiné:

- => Aux directrices et enseignants des 2 sites,
- => Au personnel du syndicat
- => Aux parents d'élèves.
- => Aux autorités

Ce document sera affiché sur les panneaux d'affichage adaptés et diffusé à l'ensemble des parties prenantes.

Ce guide est une présentation des principes généraux récapitulant les prescriptions et les modalités à mettre en œuvre pour chacune des thématiques suivantes :

- ⑩ Transports scolaires
- ⑩ Accueil des élèves et aménagement des salles de classe
- ⑩ Gestion de la circulation des élèves
- ⑩ Récréation
- ⑩ Gestion de la restauration scolaire et de la garderie
- ⑩ Nettoyage et désinfection des locaux

Enfin, il présente les actions à conduire en cas :

- de cas possible ou avéré de Covid-19 au sein des établissements scolaires

Il reposera, comme le préconise le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, sur les cinq principes généraux:

- **Le maintien de la distanciation physique**
- **L'application des gestes barrière**
- **La limitation du brassage des élèves**
- **L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels**
- **L'information la communication et la formation**

## Préalables

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève.

**Les enfants seront déposés à chaque point d'accueil des groupes classes et les parents ne pourront pénétrer dans l'enceinte des deux établissements.**

Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne doivent pas travailler en présentiel.

Les médecins et les infirmiers de l'éducation nationale ou le centre 15 apporteront expertises et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19.

## Maintien de la distanciation physique

La règle de distanciation physique, dont le principe est **le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne**, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Elle devra être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, restauration scolaire, sanitaires, etc.) conformément aux différents avis scientifiques tout en étant conscient des difficultés rencontrées pour les classes de maternelle.

## Application des gestes barrières

Les gestes barrières rappelés depuis le début de cette pandémie, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.



## 1 - Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains avec un séchage soigneux avec une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. A défaut de disposer de points d'eau en nombre suffisant, et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation du gel hydro-alcoolique sera envisagée, y compris pour les plus jeunes sous le contrôle étroit d'un adulte.

Le lavage doit être réalisé, à minima :

- A l'arrivée à l'école ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés ;
- Le soir avant de sortir de l'école et rentrer chez soi.

Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons etc. seront évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation. Le respect de ces gestes barrières devra faire l'objet de sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève. La sensibilisation des parents est aussi prépondérante dans la continuité des messages sur l'application permanente de ces règles.

## 2 - Le port du masque

Les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public » :

=> **Pour l'équipe enseignante**, le Ministère de l'Education Nationale mettra à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des deux établissements scolaires des masques dit « grand public » de catégorie 1 (filtration supérieure à 90%).

=> **Pour les personnels** (ATSEM, agent de collectivité ou de restauration...) sous la responsabilité du syndicat scolaire, les masques seront fournis par le syndicat.

=> **Pour les parents** qui conduisent et viennent chercher leur enfant le port du masque est obligatoire aux abords des groupes scolaires.

**Il convient de souligner que le Conseil scientifique considère que :**

– Pour les élèves en école élémentaire, le port du masque n'est pas obligatoire mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes ;

– Pour les élèves en école maternelle le port du masque est déconseillé, sauf pour les élèves présentant notamment des pathologies respiratoires chroniques sévères ou une immunosuppression, si leur état de santé le permet et en capacité d'en porter un.

Il appartiendra aux parents, s'ils le souhaitent pour les enfants en élémentaires, de fournir les masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population.

En outre des masques FFP1 seront disponibles dans les établissements (mis à disposition par le Ministère) pour équiper les enfants qui présenteraient des symptômes (qui seront en outre immédiatement isolés avant d'être pris en charge par leurs parents).

### **3 - La ventilation des classes et autres locaux**

L'aération des salles de classes et autres locaux doit être systématique et durer au moins 10 minutes le matin avant l'arrivée des élèves et pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. En cas de ventilation mécanique, son bon fonctionnement doit être assuré.

#### **Limitation au maximum le brassage des élèves**

La stabilité des classes, des groupes et des élèves est une stratégie claire visant à réduire le brassage des élèves. L'organisation de la journée pédagogique et des activités scolaires sera définie avec la réouverture de manière à intégrer cette contrainte.

L'objectif est de limiter les croisements des élèves entre classes ou au moins entre niveaux et d'une même zone de bâtiments (aile, étage,...). Une attention particulière sera apportée à l'arrivée et au départ de l'établissement qui pourraient se dérouler progressivement, étalés dans un temps prédéterminé, en fonction du nombre d'élèves accueillis par salle et des personnels présents.

Ce fonctionnement oblige une adaptation des circulations des élèves dans les locaux, les bâtiments et les abords des écoles. Les déplacements des élèves seront limités au strict nécessaire, organisés et encadrés.

Les récréations seront organisées par groupes de classe en tenant compte des recommandations en termes de distanciation et des gestes barrières ; en cas de difficulté d'organisation, elles pourraient être remplacées par des temps de pauses en classe.

#### **Nettoyage et désinfection des locaux et des matériels**

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont essentiels dans la lutte contre la propagation du virus. Ils seront réalisés selon les principes développés ci-après.

Il faut distinguer le nettoyage simple et le nettoyage approfondi qui comprendra une désinfection des locaux et du matériel permettant de supprimer les virus, notamment au niveau des zones de contact manuel.

Pour les salles de classe qui sont restées fermées depuis le début du confinement, la probabilité que le virus soit présent sur les surfaces est quasi nulle et aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire. Un nettoyage de remise en propreté selon le protocole habituel sera réalisé.

Les pièces qui ont été utilisées feront l'objet d'un nettoyage complet avant la rentrée des personnels et des élèves. Pour la désinfection, la plupart des désinfectants ménagers courants sont efficaces selon les autorités sanitaires s'ils respectent la norme de virucide pour les virus enveloppés.

## **Information – Communication - formation**

Le syndicat scolaire en collaboration avec les directrices des établissements scolaires mettra en place un plan de communication détaillée à destination des élèves, leurs parents et les membres du personnel. Il y va de la responsabilité de chacun dans la limitation de propagation du virus.

### **PROTOCOLE SANITAIRE** **REOUVERTURE ETABLISSEMENTS SCOLAIRES** **DE BRUYERES ET MONTBERAULT ET DE PRESLES ET THIERNY**

Les informations et prescriptions du présent protocole sont susceptibles d'être complétées ou ajustées en fonction de l'évolution des connaissances.

#### **1 - Informations des parents:**

- sur les conditions de transport,
- sur les conditions d'ouverture de l'établissement,
- de leur rôle actif dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, ...),
- de la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant avec un contrôle régulier de prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école (température doit être inférieure à 37,8°C),
- des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel,
- de l'interdiction de pénétrer dans l'enceinte scolaire,
  - des points d'accueil et de sortie des élèves,
- des horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie,
- de l'organisation de la restauration scolaire.

#### **2 – Formation**

Le personnel du syndicat sera formé aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge. Cette formation reprendra également les préconisations recommandées dans le guide du Ministère de l'Education et de la Jeunesse, notamment celles des fiches « PRECONISATIONS ».

Cette formation sera adaptée à l'âge des élèves dont ils ont la responsabilité et commencée avant la réouverture des écoles.

#### **3 – Communication**

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficieront d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières et l'hygiène des mains. Cette éducation sera adaptée à l'âge des élèves. Cette sensibilisation sera répétée autant que nécessaire.

Nous utiliserons à cet effet les kits de communication fournis par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse.

Une attention particulière sera apportée aux personnes en situation de handicap ou porteuses de maladies évoluant sur une longue période.

## **TRANSPORTS SCOLAIRES**

Ils sont organisés par la Communauté d'Agglomération du Pays Laonnais.

### **Conditions de transport :**

- 1 siège sur 2 sera occupé,
- le chauffeur et le personnel accompagnateur porteront un masque et une zone de protection du chauffeur par marquage sera réalisée pour garder la distanciation,
- Utilisation du gel hydro-alcoolique à chaque montée d'un enfant.

### **Port du masque :**

- Maternelles : Non
- Primaires : Non obligatoire mais les enfants peuvent en être équipés si les parents le souhaitent et leur fournissent et s'ils sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes.

### **Désinfection :**

- elle sera réalisée après chaque transport.

**Nota :** Les parents dont les enfants prennent le bus, devront remplir le questionnaire adressé par les directrices des 2 groupements scolaires avant le **Mercredi 6 Mai 2020** 12 h que leur enfant prendra le bus le 12 Mai 2020

## **DISPOSITIONS GENERALES - ACCUEIL des ENFANTS**

Le syndicat scolaire des Coteaux du Laonnois, après étude des locaux et dans le respect du protocole sanitaire établi par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, a validé après deux réunions du bureau et en concertation avec les directrices des 2 groupements scolaires, le principe d'une organisation par **groupe classe**.

**Ce principe de groupe-classe** repose sur l'autonomie de fonctionnement et limite le brassage des élèves entre groupes distincts.

### **Aménagement des classes :**

Ce **groupe classe** comprendrait une classe avec une entrée spécifique – un secteur sanitaire et une salle de restauration auquel serait affecté un membre de l'équipe enseignante et un personnel du syndicat.

Dans cette configuration, les grands principes généraux du guide sanitaire pourront être respectés en limitant à 5 groupes classes dans l'établissement de BRUYERES et 2 groupes classes à PRESLES et THIERNY.

Ce plan de réaménagement va limiter le nombre de classes mais l'exigence sanitaire pour nos enfants est primordiale.

Le nombre d'enfants sera fixé entre 8 et 15 en fonction des locaux et de leur surface et sera validé par la directrice de chaque établissement. Il est impératif de prévenir la directrice du groupement scolaire concerné la semaine précédente le retour de l'enfant et d'avoir son accord.

**En ce qui concerne les maternelles, le syndicat scolaire ne souhaite pas la réouverture des classes de petite et moyenne sections compte tenu du mode de fonctionnement des maternelles et de l'incapacité de respecter les mesures de distanciation et des gestes barrières.**

### **Circulation dans les locaux :**

La circulation dans les bâtiments sera réorganisée pour éviter que les enfants de chaque groupe ne croisent les autres groupes dans les parties communes. Les blocs portes à l'intérieur du groupe classe resteront ouverts le plus souvent possible pour éviter les contacts pendant la journée. Un barriérage dans la cour intérieure de l'école primaire sera mis en place et une signalisation adaptée matérialisera les circulations qui ont été définies.

### **Hygiène des locaux :**

Les locaux seront nettoyés de façon approfondie chaque midi (Pendant la pause méridienne) et le soir en insistant sur les points contacts, les bureaux et tables et sanitaires. Les produits adaptés seront utilisés pour désinfecter.

Une désinfection complémentaire sera effectuée dans les salles et blocs sanitaires utilisés pour la garderie des 2 groupes scolaires.

Les sanitaires seront équipés de savon liquide et de serviettes en papier jetable en quantité suffisante. La distribution du savon se fera par l'accompagnant du syndicat (à l'aide de pousse-mousse) pour éviter le contact des enfants avec les distributeurs.

### **Hygiène des locaux :**

Chaque groupe de classe disposera d'un distributeur de gel hydro-alcoolique en cas de nécessité.

Le personnel portera des masques, comme les enseignants. Les gestes barrières seront rappelés aux enfants et le personnel sera vigilant quant à leur application.

### **Temps périscolaire – garderie**

L'accueil périscolaire se fera le matin et le soir avec un maxi de 10 enfants dans la salle d'évolution avec un accès direct par la rue du Marais pour l'établissement de BRUYERES et MBT.

L'accueil périscolaire se fera également le matin et le soir avec un maxi de 10 enfants dans le vestiaire près de l'espace CM1-CM2 pour l'établissement de PRESLES et THIERNY.

Une priorité sera donnée aux enfants dont les parents travaillent dans les services prioritaires déterminés par l'Etat. Les règles de distanciation sociales et les gestes barrières seront également appliqués.

Les enfants seront reconduits dans leur groupe de classe avant le début de la journée éducative.

### **Restauration scolaire :**

La restauration scolaire sera assurée par des repas froids soit avec un sac ou plateau individuel fourni par notre fournisseur habituel ou par la cuisine centrale de la ville de LAON ; si aucune de ces 2 solutions n'est techniquement possible, et en dernier recours, nous devons choisir le repas froid fourni par les familles. La boisson individuelle sera privilégiée, sinon le service sera fait par le personnel accompagnant.

Les déchets seront déposés dans des poubelles équipées de sacs et elles seront vidées quotidiennement.

En cas d'assistance aux élèves pour la prise des repas, les personnels se laveront les mains entre chaque contact.

Le jour de la rentrée, le syndicat scolaire prévoit que les parents fournissent le repas puisqu'il ne sera pas en mesure, au vu du délai trop court, de commander le repas pour la rentrée. Les parents confirmeront le **Mercredi 6 mai 2020** de la présence de leur enfant à la restauration scolaire pour le **jeudi 14 mai 2020 et les jours suivants**.

### **Gestion d'un cas suspect**

En cas de survenue de symptôme évocateur avec ou sans fièvre (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc...), l'élève ou le personnel sera isolé dans le **bâtiment restaurant scolaire pour l'école de BRUYERES et MONTBERAULT et dans la salle du Conseil pour l'école de PRESLES ET THIERNY** sous la surveillance d'un agent du syndicat scolaire dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.

IL sera mis en place les prescriptions du protocole du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse « **PROCEDURE de GESTION D'UN CAS SUSPECT** »

## ORGANISATION DES GROUPES CLASSES

### GROUPEMENT SCOLAIRE de BRUYERES et MONTBERAULT

#### **Groupe Classe N°1**

**Entrée des élèves :** Face à la Place Marcy - Rue de la Fontaine Minérale

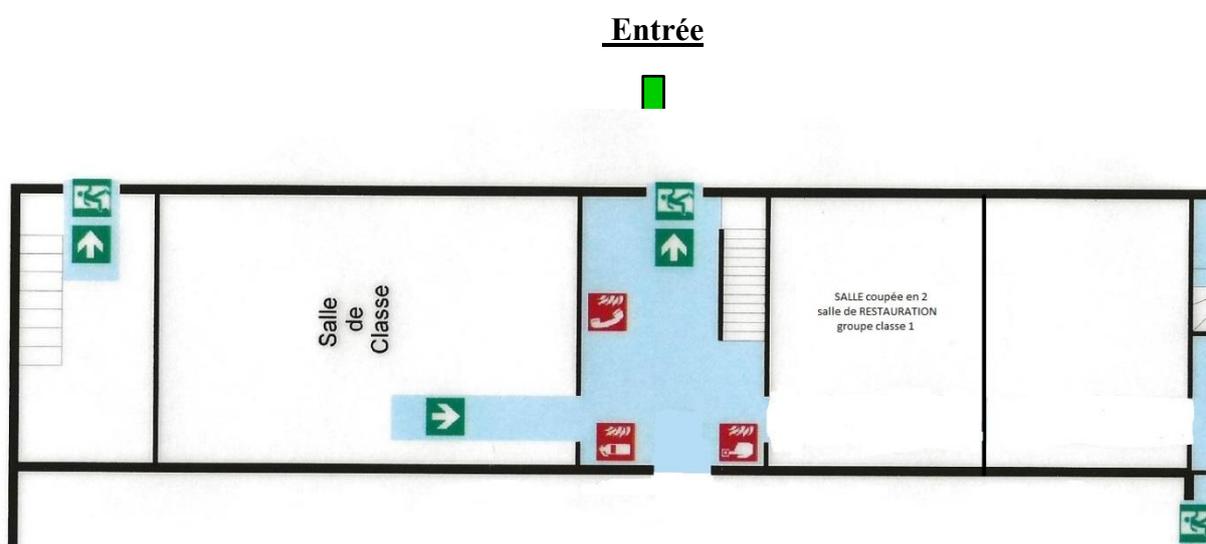
#### **Locaux affectés :**

Salle de cours du RDC M. CHAPUIS

Salle de restauration : salle de cours en face au RDC

Sanitaires du bâtiment de la restauration scolaire.

#### **Plan :**



utilisation des sanitaires de la salle d'évolution



## **Groupe Classe N°2**

**Entrée des élèves :** Rue du Marais

### **Locaux affectés :**

Salle de cours du RDC : Salle de classe à côté chaufferie

Sanitaires à proximité.

Salle de restauration : la demi-salle de restauration – groupe n° 1 – l'accès entre la tisanerie et la salle restera ouvert.

### **Plan :**



## **Groupe Classe N°3**

**Entrée des élèves :** Rue de la Fontaine Minérale – côté ADMR

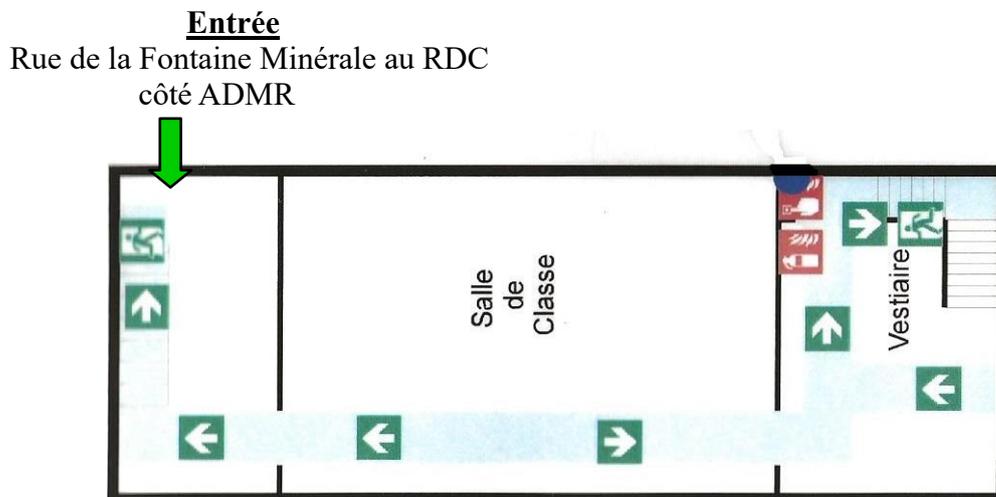
### **Locaux affectés :**

Salle de cours du R+1 : Salle de classe

Sanitaires à proximité 2 points d'eau et 1 toilette.

Salle de restauration : le vestiaire

### **Plan :**



## **Groupe Classe N°4**

**Entrée des élèves :** Rue du Marais par l'accès du bureau du syndicat

### **Locaux affectés :**

Salle de cours du R+1 : Salle de classe

Sanitaires à proximité

Salle de restauration : bureau et cuisine du local du syndicat

### **Plan :**



## **Groupe Classe N°5 - Grande section**

**Entrée des élèves :** Rue du Tour de Ville

### **Locaux affectés :**

Bâtiment modulaire

Sanitaires et salle de restauration dans le bâtiment

Entrée  
Rue du Marais  
Salle de restauration au RDC

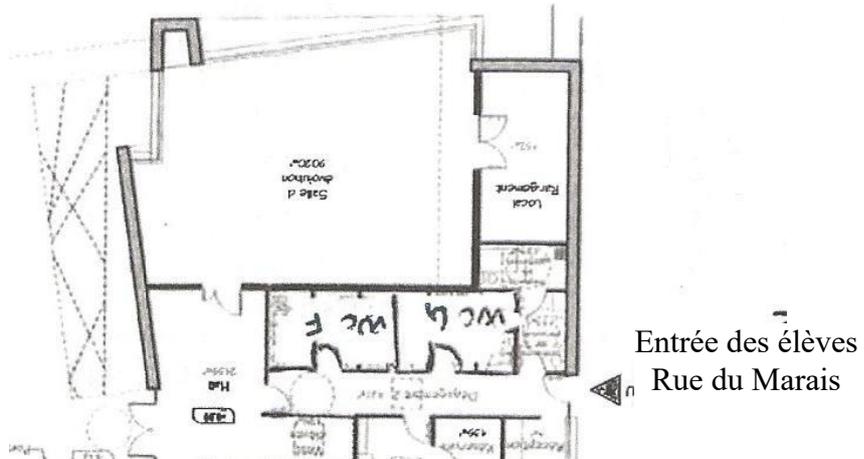
Entrée des élèves  
Rue du Tour de Ville



## **Activité Péri-scolaire - Garderie**

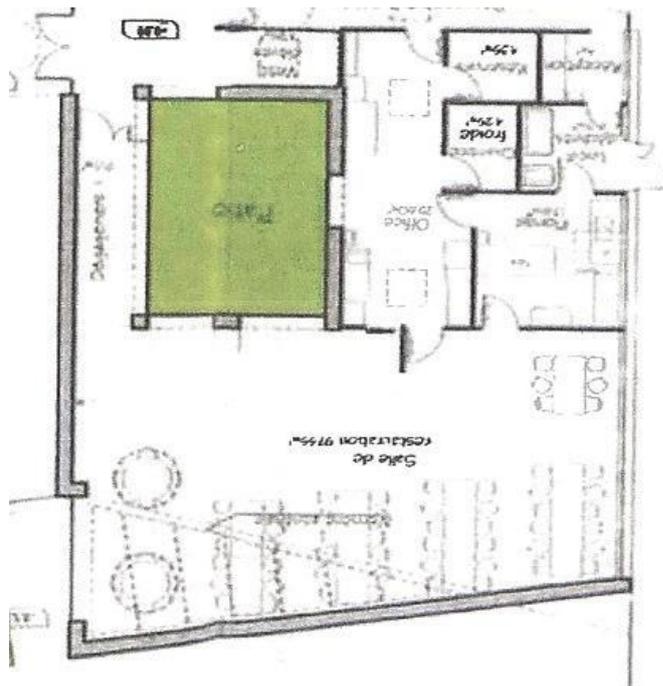
**Entrée des élèves :** Rue du Marais

**Local affecté :** salle d'évolution avec sanitaires



## **Salle de confinement -**

**Local affecté :** salle de restauration scolaire actuelle



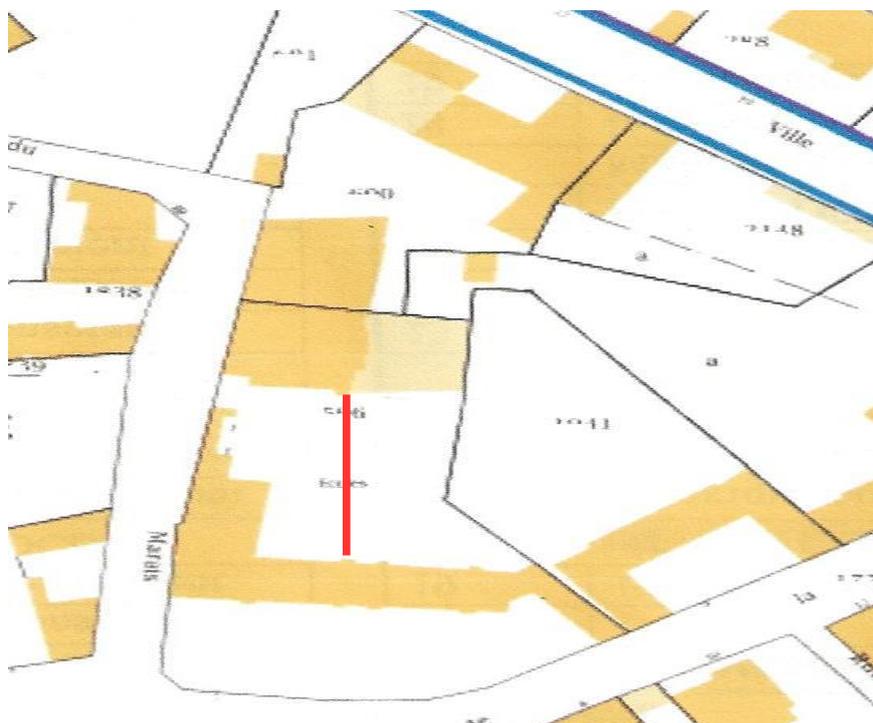
## **Récréation :**

- ⊛ Les jeux extérieurs et installations seront neutralisés ou désinfectés dans le cas de la disponibilité du personnel.
- ⊛ Respect des gestes barrières et des distanciations physiques
- ⊛ Absence d'échange d'objet personnel.

Ces temps de pauses seront organisés par l'équipe enseignante de manière à ce que les groupes classes ne se croisent pas pendant ce temps de détente.

### **1 – Groupement scolaire de BRUYERES et MONBERAULT**

la cour intérieure de l'école primaire sera coupée en deux parties à partir de la partie gauche de la porte du hall d'entrée du RDC jusqu'au coin du bâtiment évolution.



Cette coupure permettra d'organiser les récréations des 4 groupes classes du bâtiment principal tandis que le groupe classe N°1 utilise les sanitaires de la salle d'évolution sans croiser un autre groupe.

La pause méridienne devra être organisée de manière à utiliser l'espace sans que les groupes ne se croisent (deux groupes déjeunent pendant que les deux autres sont en récréation et inversement).

Les élèves de la grande section pourront utiliser les espaces verts autour du bâtiment modulaire.

### **2 – Groupement scolaire de PRESLES et THERNY**

La récréation se fera dans le jardin public privé de la municipalité qui est coupé en deux par une allée.

# GROUPEMENT SCOLAIRE de PRESLES Et THIERNY

## **Groupe Classe N°1 Espace 1 CM1-CM2**

**Entrée des élèves :** parking entrée

**Locaux affectés :** Salle de classe CM1-CM2 - 1 sanitaire

La salle de restauration actuelle sera coupée en deux parties

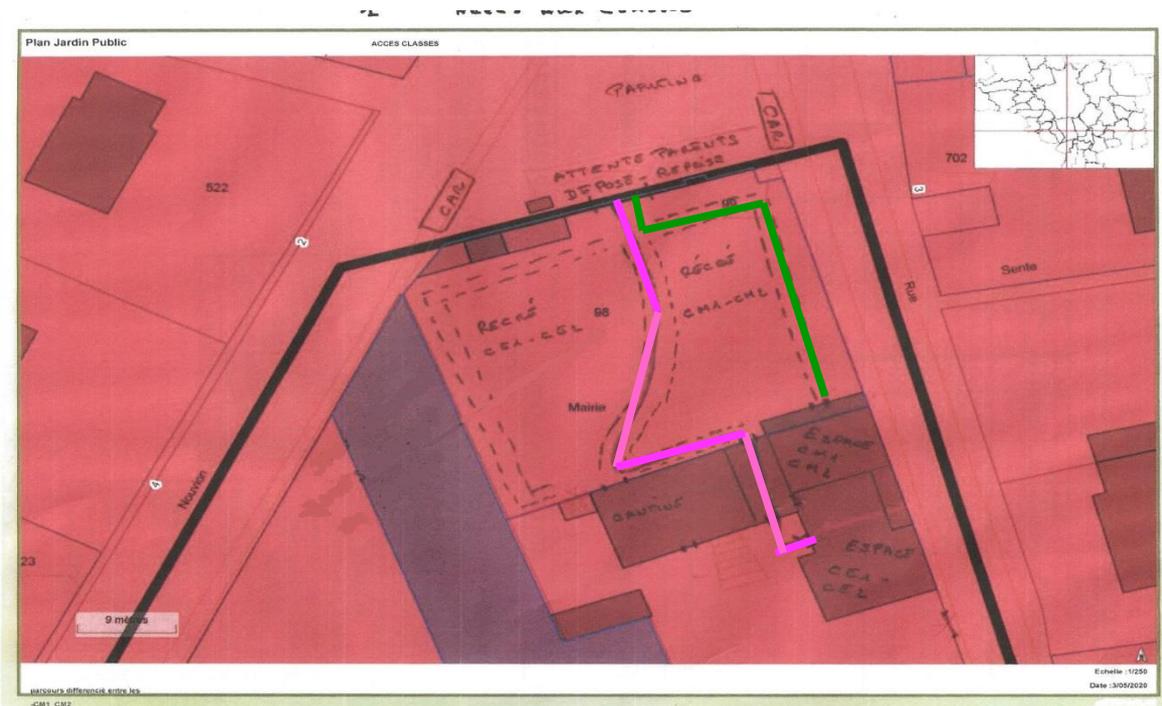
## **Groupe Classe N°2 Espace 2 CE1-CE2**

**Entrée des élèves :** parking entrée

**Locaux affectés :** Salle de classe CE1-CE2 - 1 sanitaire

La salle de restauration actuelle sera coupée en deux parties

## **Plan N°1 : Accueil des élèves**



Les élèves seront déposés soit par le Bus ou les parents au niveau du parking devant la grille du jardin public. Ils seront pris en charge dès l'entrée par le personnel du syndicat scolaire en tenant compte de la distanciation et des gestes barrières.

Un itinéraire spécifique fléché est alloué à chaque groupe classe pour limiter le brassage des enfants.

La récréation se fera dans le jardin public qui est coupé en deux par une allée.

## Plan N°2 : Organisation des locaux



### **Activité Péri-scolaire - Garderie**

**Les locaux affectés :** le vestiaire entre le groupe classe CM1-CM2 et la restauration scolaire.

### **Salle de confinement -**

**Local affecté :** Salle du conseil municipal.

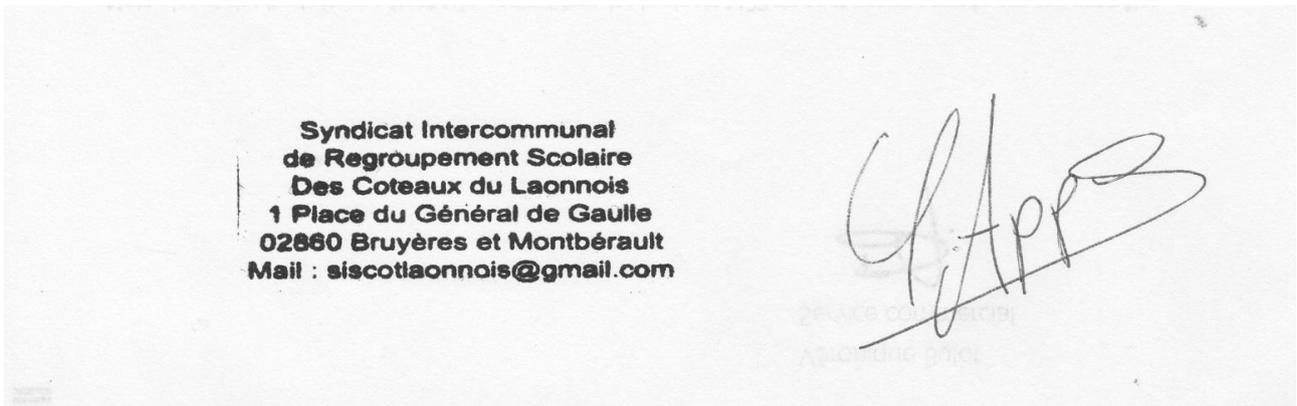


Salle de confinement

Ce protocole sanitaire a été réalisé sur la base des informations connues et du protocole sanitaire de l'Education Nationale et de la Jeunesse, il pourra évoluer en fonction des nouvelles informations des autorités sanitaires, publiques et du contexte local.

Après validation, Il sera diffusé aux parents et affiché aux 2 groupements scolaires et dans les communes adhérentes au syndicat scolaire des Coteaux du Laonnois.

Fait à Bruyères et Montbérault, le 4 mai 2020  
Le Président du Syndicat Scolaire des Coteaux du Laonnois



Y. APPERT

